

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32403**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XII Métiers des techniques de précision, Classe 3 : Lunetterie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du lunetier avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de la lunetterie où le professionnel réalise, répare et vend principalement des lunettes. Pour choisir des verres correcteurs, il s'appuie le plus souvent sur la prescription d'un médecin spécialiste (l'ophtalmologiste). Si on le sollicite directement, il peut évaluer l'acuité visuelle à l'aide d'un examen optométrique. Une fois la correction déterminée, il conseille et guide le patient à trouver le produit qui lui conviendra le mieux (selon des critères esthétiques, techniques et financiers) : verres amincis, à double foyer, antireflets, avec une monture légère... ou des lentilles de contact. La décision prise, l'opticien procède au taillage, au calibrage et au montage des verres sur la monture. Les lentilles de contact sont commandées en usine.

Les activités consistent à :

- Analyser, interpréter et reproduire les dessins définissant le produit ;
- Créer le produit et ses éléments en respectant la morphologie du visage, les contraintes techniques, mécaniques et l'esthétique ;
- Concevoir les principes de fonctionnement des éléments techniques de manière fiable et en déterminer les formes et positions et en adaptant la réalisation aux normes internationales en vigueur ;
- Réaliser les assemblages, le polissage et la finitions du produit en l'enjolivant avec des accessoires ;
- Réaliser les contrôles de symétrie du produit et appliquer les tolérances ;
- Réaliser et ajuster les jetons de contrôle ;
- Créer, concevoir et réaliser l'environnement de présentation de l'œuvre.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Lire et interpréter les plans ;
- Représenter la pièce en volume et compléter les dessins par des vues supplémentaires ;
- Concevoir un produit de commercialisation ;
- Concevoir les éléments de constitution ;
- Déterminer les angles de la zone nasale idéaux, pour un confort optimum ;
- Décrire la création par un ensemble de dessins et croquis ;
- Galber et cambrer les branches ;
- Mettre en œuvre les outils de la profession pour réaliser les éléments de la monture et/ou des enjoliveurs ;
- Vérifier la fiabilité, la résistance et la facilité d'utilisation de ces éléments ;
- Mesurer en tous points la symétrie du produit et y appliquer les tolérances en vigueur ;
- Réaliser les différents éléments de contrôle ;
- Réaliser et ajuster les jetons de contrôle ;
- Concevoir un produit de valorisation de l'œuvre ;
- Définir les éléments de constitution ;
- Réaliser les différents éléments de présentation.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activité sont essentiellement les magasins d'optique lunetterie, des entreprises d'optique, services d'optique lunetterie, centrale d'achat, centre mutualiste

Opticien - Lunetier

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1405 : Optique - Lunetterie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré

d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la créativité comprenant la préparation des plans du projet et des pièces libres, de la conception comprenant le choix des matériaux utilisés, la réalisation des outillages ou des programmes destinés à la réalisation de la pièce, la réalisation comprenant le respect des paramètres morphologiques dans les zones concernées, la précision et symétrie du projet, les phases d'assemblage et d'ajustage des éléments, la préparation et la finition des surfaces, la métrologie comprenant le respect des côtes et tolérances du sujet et la communication comprenant la composition d'un rapport original à vocation pédagogique.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.